

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous faites partie de l'unité de distribution de la commune de Legé.

La gestion de la distribution de l'eau est de la responsabilité d'atlantic'eau (syndicat départemental de l'eau potable) et déléguée à la SAUR.

L'eau distribuée est produite par les stations de traitements :

- ◆ Usine de Basse Goulaine (majoritaire)
- ◆ Usine d'Apremont (Vendée) (minoritaire)

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

La procédure d'élaboration des périmètres de protection des captages de :

- ◆ Basse Goulaine est terminée. La mise en œuvre sur le(s) site(s) est en cours.
- ◆ Apremont est en cours de révision

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

La surveillance de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 12 prélèvements sur l'année.

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèse annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS :

<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine>

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.
- ◆ La qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire (osmoseur...). En présence, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la déconnexion des deux réseaux est obligatoire, la

SECTEUR VIGNOBLE-GRANDLIEU

Commune de Legé



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DE L'UNITE DE DISTRIBUTION DE LEGE
EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET PHYSICOCHIMIQUE
A L'EXCEPTION D'UN PESTICIDE
(PENDANT 14 JOURS – PROVENANCE USINE D'APREMONT)

- Vis-à-vis des pesticides, eau non conforme en raison de dépassement de la limite de qualité réglementaire de 0,1 µg/L par substance individualisée pour l'ESA-metolachlore (produit de dégradation). Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs au regard des valeurs sanitaires de consommation définies par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et ne justifie donc pas de restriction des usages de l'eau.

Les résultats analytiques pour quelques paramètres se trouvent au verso de la feuille.

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET
PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL,
SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (voir facture).



DEPARTEMENT SANTE PUBLIQUE
et Environnementale de Loire-Atlantique

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021



SECTEUR VIGNOBLE-GRANDLIEU Commune de Legé

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire et signale la présence de bactéries indicatrices d'une éventuelle contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100	%
--------------------	-----	---

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes ou allaitantes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté à long terme d'effets cancérigènes.

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	1	mg/l
Moyenne	8	mg/l
Maximum	22	mg/l

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station d'e traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (µg/L) par molécule et de 0,5 µg/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 µg/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour la santé en terme de prévention des caries dentaires.

Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH ou DH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients, les appareils ménagers et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'a été fixée.

ALUMINIUM

La présence d'aluminium dans l'eau potable peut être d'origine naturelle ou liée à un dysfonctionnement de la filière de traitement d'eau utilisant du sulfate d'aluminium. Un excès d'aluminium dans l'eau peut présenter un danger d'encéphalopathie pour les personnes subissant des séances de dialyse. Il entraîne également une dégradation des eaux dans les canalisations par des phénomènes de dépôts. La limite de qualité pour l'eau potable est fixée à 0,200 mg/l et à 0,030 mg/l pour les eaux de dialyse.

Eau non conforme pour le paramètre pesticides : dépassement de la limite réglementaire n'ayant pas entraîné de restriction de consommation

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale mesurée en µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESA-metolachlore	0,12	510	14

Teneur faible en fluor

Moyenne	0.20	mg/l
---------	------	------

Eau peu calcaire, dureté faible

Minimum	12	°F
Moyenne	15	°F
Maximum	19	°F

Eau conforme pour le paramètre aluminium

Minimum	0	mg/l
Moyenne	0,024	mg/l
Maximum	0,071	mg/l